



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024**

**Date de convocation du Conseil** : 14 juin 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance** : 35

**Liste des délibérations affichée le** : 26 juin 2024

**Président** : M. Jean-Emmanuel ALLOIN, 1<sup>er</sup> adjoint,

**Secrétaire** : M. Hocine MANSERI

**Présents** : M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

**Excusés** : M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration M. MERCADER), M. WANterSTEN (procuration à Mme MOULIN), M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA), M. ARGANT, Mme JAMBON,

**Absents** : M. BONET, M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====  
**Objet** : Budget principal de la Commune – Approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,

**VU** le compte de gestion 2023,

**VU** le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

**VU** l'avis de la commission Affaires Générales en date du 12 juin 2024,

**CONSIDERANT** que le compte administratif clôt le cycle budgétaire et récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, et que le présent rapport synthétise les opérations du budget principal sur l'exercice 2023,

**CONSIDERANT** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 sont conformes aux résultats du compte de gestion, soumis au cours de cette même séance, à savoir :

## **La section de fonctionnement**

### **1/ Les recettes de fonctionnement**

Le bilan financier des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 36 784 561,95 €.

Atténuation de charges (chapitre 013) : 385 510,68 €

Les atténuations de charges résultent des remboursements des indemnités journalières par l'assurance et de la participation par l'OL aux frais de personnel engagés par la Commune.

Produits des services (chapitre 70) : 2 115 897,15 €

Il s'agit ici des recettes issues des services de la Ville. Comme annoncée la ville n'a pas souhaité revoir ses tarifs des services en 2023. Le montant des recettes demeure donc stable.

Impôts et taxes (chapitre 73) : 30 019 821,93 €

Compte tenu de la crise immobilière due notamment à l'augmentation des taux d'intérêts, les droits de mutation sont largement impactés et sont diminués de moitié en 2023.

Dotations et participations (chapitre 74) : 3 735 119,51 €

Ce chapitre comprend les subventions versées par la CAF pour les établissements d'accueil de jeunes enfants. Il regroupe également les compensations de l'état pour les exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 182 010,51 €

Produits exceptionnels (chapitre 77) : 346 202,17 €

Il s'agit des produits des cessions et des remboursements des assurances.

### **2/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 33 293 960,85 € et les dépenses d'ordre à 901 896,46 €, soit un global réalisé de 34 195 857,31 €.

Charges à caractère général (chapitre 011) : 5 640 984,05 €

Les charges à caractère général comprennent les prestations de fournitures et services nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux. L'inflation constatée en 2022 s'est largement poursuivie en 2023 sur les mêmes dépenses à savoir les coûts d'énergie, les denrées alimentaires et les produits d'entretien.

Charges de personnel et frais assimilées (chapitre 012) : 21 663 528,84 €

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de personnel, la commune a pu absorber l'augmentation du point d'indice de juillet 2023. De plus elle a pu également verser la prime inflation en fin d'année aux agents éligibles sans augmentation de budget.

Atténuation de produits (chapitre 014) : 368 863 €

Il s'agit des dépenses liées au fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 5 015 382,44 €

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que les subventions aux associations, au CCAS et au Toboggan. Comme annoncé, la Collectivité a maintenu son niveau de subvention aux associations du territoire.

Les indemnités des élus ont également été impactées par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Charges financières (chapitre 66) : 460 703,80 €

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 143 817,28 €

Dotations aux provisions semi-budgétaires (chapitre 68) : 681,44 €

Dépenses d'ordre : 901 896,46 €

Les dépenses d'ordre comprennent les dotations aux amortissements ainsi que les écritures d'ordre liées aux cessions.

### **3/ Résultat de la section de fonctionnement**

- montant des titres de recettes émis .....	36 784 561,95 €
- montant des mandats émis .....	33 797 677,73€
- montant des charges rattachées .....	398 179,58 €

Résultat de l'exercice .....	2 588 704,64 €
------------------------------	----------------

- excédents antérieurs reportés .....	4 077 727,71 €
---------------------------------------	----------------

**Le résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de clôture s'élève à . 6 666 432,35 €**

## La section d'investissement

### 1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 658 376,27 € hors reports de 400 341,63 €,

Dotations fonds divers (chapitre 10) : 57 291,85 €

Immobilisations incorporelles et corporelles (chapitres 20 et 21) : 2 865 347,53 € (hors reports)

Les dépenses effectuées dans ce cadre sont essentiellement des dépenses d'investissement courant afin de maintenir le bon fonctionnement des bâtiments communaux.

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 1 742 913,75 €

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 742 913,75 € sur l'exercice 2023.

Opérations d'équipements sur AP/CP : 2 991 797,14 € (hors reports)

Les dépenses 2023 réalisées dans le cadre des opérations votées en AP/CP se décomposent de la manière suivante :

- Création du nouveau Groupe Scolaire Pierre MOUTIN: 18 538,93 €
- Réhabilitation groupe scolaire Charpieu: 1 461 567,11 €
- Construction d'un pôle sportif et de loisirs : 544 013,06 €
- Réhabilitation de la Médiathèque : 27 971,47 €
- Réhabilitation de l'ALSH des Marais : 216 938,99 €
- Rénovation du patrimoine : 402 829,87 €
- Renouvellement de la flotte automobile : 270 482,10 €
- Vidéoprotection : 49 455,61 €

Immobilisations en cours (chapitre 23) : 1 026 €

### 2/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 618 514,87 € et 901 896,46 € pour les opérations d'ordre, soit un global de 2 520 411,33 €, hors reports de 458 000 €.

Subventions d'investissement (chapitre 13) : 593 063,44 €

Les subventions perçues en 2023 concernent notamment :

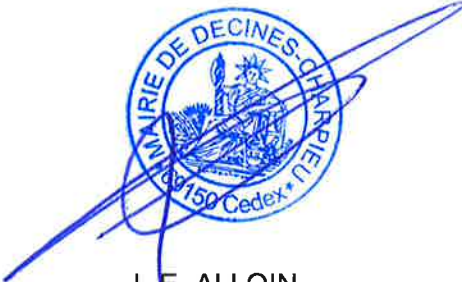
- la construction du Groupe Scolaire Pierre MOUTIN phase 2 : 60 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A LA MAJORITE,  
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

<b>POUR</b>	26 - M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY (par procuration), Mme FORRAT,
<b>CONTRE</b>	3 - Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), Mme CREDOZ, M. VIEIRA
<b>ABSTENTION</b>	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Monsieur le Président de séance,



J.-E. ALLOIN

*En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

- désimperméabilisation cours Jean Jaurès : 51 866 €
- self Beauregard : 240 000 €
- plan de relance construction durable : 40 000 €

Le réalisé est en deçà du prévisionnel en raison du report dans la réalisation de projets ou projets effectués en fin d'année ce qui produit un décalage dans le versement de la subvention.

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 1 025 451,43 €

Les recettes de ce chapitre sont issues du FCTVA à hauteur de 999 506,43 € et de la taxe locale d'équipement pour 25 945€.

Recettes d'ordre : 901 896,46 €

Ces recettes correspondent aux amortissements et aux écritures d'ordre liées aux opérations de cessions.

### **3/ Résultat de la section d'investissement**

- montant des titres de recettes émis .....2 520 411,33 €
- montant des mandats de dépenses émis .....7 658 376,27 €

**Résultat de l'exercice ..... - 5 137 964,94 €**

- excédents antérieurs reportés ..... 2 192 880,18 €

**Le déficit de financement cumulé de la section d'investissement s'élève à 2 945 084,76 €**

Les recettes d'investissement restant à réaliser sur 2023 s'élèvent à ..... 458 000 €

Les dépenses d'investissement restant à réaliser sur 2023 s'élèvent à .....400 341,63 €

**Le résultat cumulé d'investissement, après couverture des restes à réaliser, traduit un déficit de financement de cette section de 2 887 426,39 €**

**EN CONSEQUENCE**, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023,
- **AUTORISER** Monsieur ALLOIN à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.